

## **CONVOCAION : Assemblée Générale APF**

Le vendredi 05 Avril 2024 à 20 h 30, salle des fêtes d'Estampes.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier
- Rapport Garderie
- Questions diverses



**IMPORTANT** : Intervention du CNPF et de Communauté de Communes AAG. Présentation de la Charte Forestière dans le cadre du futur Parc Naturel Régional. Information à tous les propriétaires forestiers. (Voir la Pièce jointe)

**POUR Information** : le Samedi 08 juin aura lieu une manifestation au Château de Laborie (commune de Laguian -Mazous) « NUIT DES FORETS » avec la présence de Land Art, Sylvain Trabu, artiste Landais connu, organisé par la Com.Com. et le CNPF

*Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint en 1<sup>ère</sup> assemblée, une 2<sup>ème</sup> assemblée sera reconduite sur place dans l'heure qui suit selon les textes et délais réglementaires.*

Un vin d'honneur sera proposé en fin d'assemblée, comptons sur vous pour partager ce moment.

### **Saison 2024- Permanences renouvellement des cartes en mairie:**

Aux Aussat	Jean Claude CORREGÉ	06 89 59 56 37	MARDI 09/04/24 de 9h à 12h SAMEDI 13/04/24 de 9h à 12h
Estampes	Claude LUCANTIS	06 71 82 67 59	SAMEDI 13/04/24 de 9h à 12h00 JEUDI 18/04/24 de 9h à 12h
Estampures	Yves BONNEMAISON	06 87 60 35 14	SAMEDI 20/04/24 de 9h à 12h DIMANCHE 21/04/24 de 9h à 12h
Fréchède	André JEAN	06 28 48 22 61	JEUDI 18/04/24 de 9h à 12h
Laguian Mazous	Arlette CABARROU	06 73 95 67 18	MARDI 16/04/24 de 9h à 12h00 SAMEDI 20/04/24 de 9h à 12h00
Montégut Arros	Claudine ABADIE	06 20 73 10 81	VENDREDI 19/04/24 de 14h-18h SAMEDI 20/04/24 de 9h00 à 12h00
Moumoulous	Jean-Christophe CLAVERIE	06 03 99 09 50	MARDI 9/04/24 de 9h à 12h00

### **VOTRE ATTENTION, merci :**

- Pour plus de clarté, le renouvellement de toutes les cartes devra systématiquement être effectué dans votre commune de référence, les autres communes n'étant pas habilitées.
- Les cartes adhérent et véhicules ont été renouvelées, vous devrez les représenter pour validation, merci.

Tarifs inchangés soit 12€ règlement par chèque uniquement

Pour le bon fonctionnement de l'association, les cotisations qui n'auront pas été acquittées les années précédentes devront, conformément au règlement intérieur, être régularisées pour pouvoir prétendre au renouvellement de la carte.

Tâchez de faire le nécessaire pour respecter les dates proposées, ce sera plus simple pour tous, au-delà du 15/05/2024, il ne vous sera plus possible de faire valider vos cartes sauf cas de force majeure.

Bonne cueillette à tous,

Le bureau